Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1622

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

A votre bonne pondération

André Gavillet

La RPT est un objet à réformes multiples. Certaines sont souhaitables, d'autres sont à rejeter. Mais le peuple et les cantons sont appelés à approuver ou refuser le tout sans nuances. C'est oui ou non. Dès lors deux attitudes sont possibles. Ou le citoyen se focalise sur un point si essentiel qu'à lui seul il détermine son choix, ou il pondère chacune des réformes et, en fin d'exercice, choisit comme l'on calcule une moyenne générale.

D'abord la péréquation financière. Le transfert de ressources par la Confédération et les cantons riches en faveur des moins nantis est approuvé par tous sauf un parmi ceux (Zoug) qui sont mis à contribution. Les modalités du transfert sont innovantes: obtenir le maximum de sommes non affectées, ce qui laisse aux cantons récipiendaires le maximum de liberté. En revanche, ces ajustements sont conçus de telle manière que le système fiscal suisse en soit conforté. Approuver la péréquation, ce sera aussi faire de la concurrence fiscale un principe constitutionnel! L'article 135 le précisera: «maintenir la compétitivité fiscale des cantons à l'échelle nationale et internationale». Pondérez!

La péréquation prendra en compte les charges spécifiques des villes. Plusieurs responsables de communes y voient l'aboutissement d'un long combat. La rédaction constitutionnelle est pourtant extrêmement prudente puisqu'elle ne mentionne que «compenser les charges excessives des cantons dues à des facteurs socio-économiques.» Seuls les cantons sont cités. Mais la reconnaissance implicite de la spécificité des centres urbains est considérée comme une victoire. Pondérez!

suite en page 2

Tout compte fait

Jean-Daniel Delley

On pourrait bien sûr imaginer une autre répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, par exemple un désenchevêtrement plus poussé. On pourrait aussi argumenter que seul un redécoupage du territoire national sauvera le fédéralisme. Et la nouvelle péréquation financière, pourquoi ne bride-t-elle pas plus fortement les possibilités de sous-enchère fiscale entre les cantons? La liste est longue des critiques possibles à cette importante réforme qu'est la RPT. Pourtant aucune en particulier, pas plus que leur addition, ne justifie un refus.

Car avant toute chose, il faut considérer la situation actuelle. La RPT est en tous points préférable au statu quo, quand bien même elle n'est pas exempte de défauts. Car le système actuel est arrivé à un tel point de complexité qu'il a perdu toute lisibilité et dilue les responsabilités. Le mode de subventionnement - proportionnel au coût - pousse les bénéficiaires à la dépense et les met sous tutelle. Les tâches spécifiques accomplies par les agglomérations et les dépenses qu'elles engendrent sont ignorées de Berne. Quant à la péréquation, elle n'a pas empêché le fossé entre cantons riches et pauvres de se creuser.

Qu'espérer d'un échec de la RPT en votation populaire? Une amélioration du projet? Le climat politique actuel permet d'en douter. C'est donc pour de nombreuses années encore qu'il faudra vivre avec un arrangement bancal qui ne satisfait plus personne.

Les opposants de droite - le canton de Zoug et l'UDC zurichoise en particulier -

suite en page 2

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons suscite le débat. L'évaluation des pour et des contre pousse André Gavillet à exprimer une certaine défiance à l'égard du projet, tandis que Jean-Daniel Delley préfère le défendre redoutant les dangers du statu quo.

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

5 novembre 2004
Domaine Public n° 1622
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité